



Informations concernant l'Assemblée générale

Aarberg, 10 mars 2020

106^{ème} Assemblée générale ordinaire du 20 mars 2020

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous vous en doutiez déjà, notre conseil d'administration a, comme celui de bien d'autres sociétés anonymes, examiné les différentes options quant à maintenir ou différer la date de son Assemblée générale en raison du coronavirus.

Le Conseil d'administration a décidé de tenir son Assemblée générale mais dans un cadre très réduit et sous réserve d'autres mesures ordonnées par les autorités après le 15 mars 2020. Nous en avons informé par écrit nos actionnaires et leurs avons déconseillé de participer personnellement à l'Assemblée en raison de la pandémie du coronavirus. Les actionnaires ont la possibilité de se faire représenter à l'Assemblée par la mandataire indépendante.

Par ailleurs, nous avons informé que nous renonçons à la partie conviviale selon les instructions de l'Office fédéral de la santé publique. Il n'y aura donc ni café de bienvenue, ni apéritif et repas de midi. Les personnes ayant visité récemment une région à risque telle désignée par l'Office fédéral de la santé publique ou présentant des symptômes de la grippe, sont prié de ne pas assister à l'Assemblée générale.

Du côté de Sucre Suisse SA ne seront présents que les collaborateurs indispensables au bon déroulement de l'Assemblée.

Si d'ici l'Assemblée les recommandations devaient changer, nous nous réservons le droit de la reporter à une date ultérieure.

Meilleures salutations

Sucre Suisse SA

Schweizer Zucker AG

Sucre Suisse SA

Radelfingenstrasse 30
info@zucker.ch
Postfach
www.zucker.ch
CH-3270 Aarberg
T +41 (0)32 391 62 00

Oberwiesenstrasse 101

Postfach

CH-8502 Frauenfeld
T +41 (0)52 724 74 00

www.sucre.ch